

Autorité des normes comptables (ANC)

Nouvelle composition du Collège



L'ANC, présidée par Patrick de Cambourg, a renouvelé son Collège : les membres viennent d'être nommés par arrêté du ministre de l'Économie et des Finances pour une durée de trois ans. À l'occasion de sa première réunion, le nouveau Collège a nommé les membres des deux Commissions de l'ANC : Commission des normes comptables privées et Commission des normes comptables internationales.

« Le Collège est l'instance de décision de l'ANC. Il arrête nos orientations stratégiques et prend les règlements et les positions en matière comptable. Il est fondamental que toutes les parties prenantes soient représentées pour favoriser l'élaboration des consensus nécessaires sur les questions comptables d'importance. L'ANC peut ainsi s'appuyer sur le travail et les réflexions d'experts issus de l'entreprise et du monde du chiffre pour lui garantir toute sa légitimité. Mobiliser l'ensemble des compétences et des énergies de la communauté comptable française est essentiel : c'est la raison pour laquelle nous sommes tant attachés à ce fonctionnement collégial qui fait notre force », déclare Patrick de Cambourg, président de l'Autorité des normes comptables.

L'Autorité des normes comptables a également profité de cette première réunion du Collège pour réaffirmer ses trois axes stratégiques pour une normalisation comptable moderne et équilibrée :

- **Disposer d'un référentiel comptable français moderne, accessible et facteur de sécurité**

La France a fait le choix de conserver un cadre comptable national autonome pour toutes les comptabilités qui ne relèvent pas des IFRS. Afin d'assurer la sécurité juridique et fiscale des entreprises et de renforcer l'attractivité du droit comptable français, l'ANC a réalisé, au cours des trois dernières années, un double travail : d'une part, restructurer les textes comptables existants à droit constant, d'autre part, codifier ces règles au sein de recueils créés par secteurs d'activité avec l'ensemble des textes non réglementaires y afférents. C'est ainsi qu'a été produit un nouveau



Patrick de Cambourg

Plan comptable général (règlement ANC numéro 2014-03), avec une nouvelle structure et une nouvelle numérotation.

« Conserver un cadre comptable français nous permet de structurer une démarche de gestion, économique, juridique et fiscale, en harmonie avec notre droit, notre culture et nos politiques dans ces domaines. Cette démarche est naturellement placée dans le cadre de l'harmonisation européenne, qui constitue un socle indispensable. Dans ce contexte, il faut tout à la fois faciliter une gestion moderne des entreprises à partir d'informations pertinentes et fiables, assurer la sécurité juridique des transactions et refléter,

à travers la comptabilité, la réalité économique d'aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle, après avoir d'abord effectué un important travail de codification à droit constant, qui est aujourd'hui très avancé, l'ANC vient de lancer une démarche de modernisation destinée à rendre "l'outil" comptable plus complet, plus sûr et plus moderne. Il ne s'agit pas d'une évolution bureaucratique, mais au contraire, de répondre aux attentes de notre temps. C'est l'ambition des années à venir », souligne Patrick de Cambourg.

- **Contribuer à une normalisation internationale équilibrée**

L'ANC s'implique directement dans la procédure d'élaboration des normes comptables internationales adoptées par l'Union européenne. Elle émet des avis et prises de position sur l'ensemble des sujets et à chaque étape. Elle influence également, en amont, auprès de l'IASB, sur la genèse de ces normes et favorise leur mise en œuvre, en aval. La contribution de l'ANC au niveau international implique d'interagir en permanence avec tous les acteurs : EFRAG, homologues européens et internationaux...

« Le corpus de normes est, pour l'essentiel, complet ou en voie de l'être ; le cadre conceptuel est en cours de clarification sur la base d'une vision plus équilibrée de la normalisation ; la couverture géographique a largement progressé et l'objectif d'universalité, un moment envisagé, ne peut plus être d'actualité depuis que les États-Unis ont mis fin à un processus de convergence finalement jugé trop complexe. Le temps de l'approfondissement, de la mise en œuvre et du rééquilibrage de la gouvernance, est venu. En ce qui concerne la mise en œuvre, l'interprétation est une question clé : un système qui se définit comme "principles-based" et qui a une large emprise géographique, se doit d'opérer au quotidien à base de subsidiarité, à partir du terrain, sans pour autant que la langue commune se transforme en dialecte... Pour ce qui concerne la gouvernance, un rééquilibrage nous apparaît nécessaire, afin que les mécanismes d'élaboration et de décision prennent en compte l'engagement des pays

Qu'est-ce que l'Autorité des normes comptables ?

L'ANC établit, sous forme de règlements, les normes de la comptabilité privée ; elle prend position dans le cadre de la procédure d'élaboration des normes comptables internationales ; elle veille à la coordination et à la synthèse des travaux théoriques et méthodologiques conduits en matière comptable. L'ANC comprend un collège de 16 membres compétents en matière financière et comptable, représentant une grande diversité de points de vue. Deux commissions, comprenant des experts reconnus, sont en charge respectivement des questions de normes nationales et internationales. Plusieurs dizaines de groupes de travail élaborent les positions et rapportent aux commissions, qui présentent les projets au Collège. Une grande diversité d'expériences techniques, tirées de l'ensemble du tissu économique français, est ainsi mobilisée pour l'élaboration des normes comptables et des prises de position françaises. Pour établir ses textes et ses positions, l'ANC s'appuie sur la compétence de ses services, composés d'experts issus du secteur privé ou de la fonction publique, aux profils complémentaires.

ou organisations régionales, tant en matière d'application qu'en matière de financement. Sur ce dernier point, l'ANC se félicite des progrès réalisés au niveau européen avec la réforme réussie de l'EFRAG, qui mobilise enfin l'ensemble des parties prenantes autour d'une contribution de l'Union qui soit de qualité, consensuelle et influente », précise Patrick de Cambourg.

• **Accroître la pertinence de la normalisation grâce à la recherche**

Une des fonctions de l'ANC est de fédérer et de stimuler la contribution de la communauté académique sur les problématiques comptables actuelles, et de l'inciter à mettre en œuvre des projets de recherche dont les résultats contribuent activement à notre réflexion. Par conséquent, l'objectif est de faire vivre un cycle vertueux : recherche, normalisation, application, recherche...

« La recherche comptable a un rôle primordial à jouer, en amont de la normalisation. Il y a dans notre pays, des ressources de qualité qui peuvent être mobilisées plus et mieux. Organiser, avec nos États généraux, le rendez-vous annuel des universitaires, des chercheurs et de la communauté comptable, encourager et fédérer les efforts de recherche et de publication, établir le lien entre la démarche conceptuelle ou expérimentale et la normalisation, afin d'éviter le biais des idéologies dominantes, introduire plus de réflexion et plus d'innovation : tels sont les objectifs que l'ANC se fixe en la matière », insiste Patrick de Cambourg.

2017-2748

Le nouveau Collège de l'ANC

Par arrêté du ministre de l'Économie et des Finances en date du 21 décembre 2016, ont été nommés, pour une durée de trois ans, membres du Collège de l'ANC :

- en raison de leur compétence économique et comptable : **Michel Barbet-Massin**, associé, Mazars ; **Sonia Bonnet-Bernard**, associée gérante, Ricol Lasteyrie Corporate Finance (réseau EY) ; **Sylvie Bourguignon**, associée, Deloitte ; **Alain de Marcellus**, directeur des services financiers, CAP GEMINI ; **Maud Petit**, directeur général Comptes et Communication financière, COVEA ; **Sophie Rolland-Moritz**, directrice financière, ESKER ; **Jean-Gil Saby**, directeur financier adjoint, BNP Paribas ; **Hubert Tondeur**, expert-comptable, commissaire aux comptes, professeur agrégé de sciences de gestion ;
- en tant que représentant des organisations syndicales représentatives des salariés : **Brigitte Pisa**.

Le Collège compte également :

- trois magistrats : **Jean-Claude Hassan** (Conseil d'État) ; **Françoise Laporte** (Cour de cassation), **Michel Camoin** (Cour des comptes) ;
- un représentant de l'AMF (Autorité des marchés financiers) : **Marie Seiller**, directrice des affaires comptables ;
- deux représentants de l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) : **Sandrine Lemery**, Première secrétaire générale adjointe et **Frédéric Visnovsky**, secrétaire général adjoint.

Le Collège est présidé par **Patrick de Cambourg**.

Les deux commissions de l'ANC rapportent au Collège et travaillent à partir des conclusions de nombreux groupes de travail, eux-mêmes composés d'experts d'horizons très divers.

Composition de la Commission des normes comptables privées

Présidente : **Sonia Bonnet-Bernard**, associée gérante, Ricol Lasteyrie Corporate Finance (réseau EY) ;

Vice-présidente : **Maud Petit**, directrice générale Comptes et Communication financière, Groupe COVEA ;

Membres :

- **Jean-Louis Bancel**, président, Groupe Crédit Coopératif ;
- **Jean-Charles Boucher**, associé, RSM ;
- **Philippe Guay**, expert-comptable, commissaire aux comptes ;
- **Emmanuelle Guyomard**, directrice des normes comptables, Groupe SANOFI ;
- **Pascal Labet**, directeur général, CPME ;
- **Marie-Jeanne Morvan**, associée, PWC ;
- **Nicolas de Paillerets**, directeur des normes comptables, Groupe Orange.

Composition de la Commission des normes comptables internationales

Président : **Alain de Marcellus**, directeur des services financiers, CAP GEMINI ;

Vice-président : **Michel Barbet-Massin**, associé, Mazars ;

Membres :

- **Pierre Henri Damotte**, directeur des affaires publiques comptables, groupe Société Générale ;
- **Liliana Franco**, directrice de l'organisation et des méthodes comptables, Air Liquide ;
- **Sandrine Holler**, directrice comptable, Groupe Safran ;
- **Christian Libéros**, associé, KPMG ;
- **Marie-Pascale Peltre**, analyste indépendante, consultante ;
- **Jean-Michel Pinton**, directeur des affaires comptables, Groupe CNP Assurances ;
- **Olivier Scherer**, associé, PWC.

Brèves

HAUTS-DE-SEINE

Former au numérique et aux démarches administratives en ligne

En 2019, la déclaration en ligne des revenus sera obligatoire pour tous les contribuables. Aussi, la Ville d'Issy-les-Moulineaux et le CCAS, avec le soutien financier de la Région Île-de-France et en partenariat avec les impôts et la CAF ont mis en place un MOOC (*massive open online course*) offrant aux personnes « éloignées du numérique » la possibilité de se familiariser avec ces pratiques. Proposée sur le site <http://ipasseport-numerique.issy.com>, la formation peut se faire de façon autonome ou accompagnée, grâce à la présence de bénévoles dans deux lieux de la ville (L'Espace seniors et le Cyber Seniors). Cette plateforme accompagne les utilisateurs de façon pédagogique avec des vidéos, des quiz et des tests de connaissances.

LE CNB ET LA LAW SOCIETY OF ENGLAND AND WALES

Séminaire conjoint à Paris

Le 10 mai prochain, c'est à Paris que le Conseil national des barreaux (CNB) organise de concert avec la *Law Society of England and Wales* un séminaire conjoint s'articulant autour de deux tables rondes. La première portera sur le Brexit et ses conséquences pour les avocats et les services juridiques en France et au Royaume-Uni, alors que la seconde s'intéressera aux « Droits de l'Homme et entreprises ». Le 5 avril 2016, les deux organismes avaient déjà organisé à Londres un premier séminaire conjoint portant sur la « Surveillance » et les « Droits de l'Homme et entreprises ». L'occasion de revenir sur les développements qui ont eu lieu, sur ce même sujet, depuis un an dans les deux pays.

PARIS

Le plus grand centre de congrès d'Europe en construction

Initié en mai 2015, le chantier de Paris Expo Porte de Versailles vient d'atteindre sa première étape. Réparti sur trois phases, elle est l'occasion de réaliser un premier bilan pour ce lieu en pleine métamorphose. Dès l'automne 2017, le nouveau pavillon 7 devrait accueillir le Paris Convention Centre, soit le plus grand centre de congrès d'Europe. Ce projet de rénovation à grande échelle vient « conforter le leadership de Paris sur le marché du tourisme d'affaires » comme l'assure le communiqué. Cet espace, lieu majeur du Grand Paris des congrès et salons, pourra accueillir des événements majeurs réunissant plus de 30 000 participants. Des manifestations de grande envergure y sont déjà prévues pour 2022.

PALMARÈS

Lancement de la 4^e édition du Prix Guy Carcassonne

Pour la 4^e année consécutive, Le Club des juristes, rend hommage à Guy Carcassonne, constitutionnaliste reconnu en remettant le prix du meilleur article constitutionnel. Ce prix sera remis le 7 juin prochain au Conseil constitutionnel par Monsieur Laurent Fabius, président de cette institution. Il récompensera l'auteur d'un article inédit de 5 000 signes (espaces compris) portant sur une question constitutionnelle, *lato sensu*, liée à l'actualité française ou étrangère. Le jury du prix sera constitué de membres de la revue *Pouvoirs*, du Club des juristes et de la rédaction du journal *Le Monde*, ainsi que de deux professeurs de droit public ou de science politique étrangers. L'heureux lauréat recevra la somme de 1 500€ et verra son article publié sur le site internet du Club des juristes.

